



AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE RÉGIONAL – DÉCEMBRE 2023

QUELS DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS POUR LA RÉUNION ? CONTRIBUTION AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS



Crédits : CESER Réunion

« À l'heure où le Conseil régional de La Réunion organise les états généraux des mobilités (EGM), qui se veulent une réflexion de grande ampleur autour des transports sur le territoire, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) estime nécessaire d'apporter sa contribution à travers la mise en avant de la question particulière des déplacements professionnels, notamment sur le transport de marchandises, qui permettraient de mettre davantage en lumière les enjeux relatifs à cette problématique. »

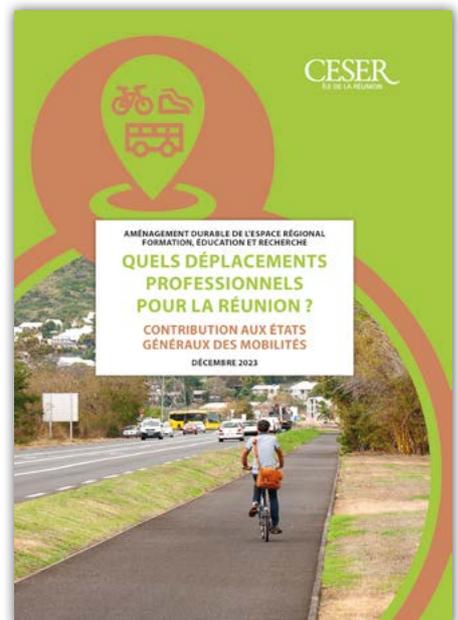
Éric MARGUERITE

Président de la commission
« aménagement durable
de l'espace régional »

Le trafic routier, régulièrement congestionné, notamment aux heures de pointe, représente une contrainte quotidienne pour les trajets professionnels. L'enjeu des déplacements pour travailler et se former revêt dès lors un intérêt particulier et doit faire l'objet d'une réflexion en profondeur, pour permettre d'actionner des leviers à court, moyen et long terme. Sans actions concrètes, la paralysie actuelle du réseau routier ainsi que les conséquences économiques qui y sont associées continueront sans aucun doute à empirer à l'avenir. Au-delà des considérations économiques, la problématique de la mobilité impacte notamment la qualité de vie des travailleurs, à travers son influence non seulement sur la vie professionnelle, mais aussi sur la vie privée. Cette approche doit dès lors être perçue sous le prisme de considérations sociales, sanitaires, sociétales, sécuritaires et environnementales.

Autant de dimensions et thématiques que le CESER entend aborder dans cette contribution afin de conscientiser les différents acteurs, aussi bien privés que publics, sur l'urgence de la situation et la nécessité d'y répondre pour que la mobilité ne constitue pas, ou plutôt plus, un frein à l'emploi et aux formations.

Cette contribution se veut dès lors brièvement descriptive, pour faire prendre conscience des enjeux qui se posent à travers cette thématique, puis suggestive, pour nourrir les travaux actuellement en cours dans le cadre des EGM, ainsi que la révision du schéma d'aménagement régional (SAR) et du schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), qui devrait être effective à l'horizon 2026.



Les mobilités sont aujourd'hui marquées par la place de la voiture individuelle et le manque d'alternatives pour la mobilité quotidienne. Simultanément, l'offre de transports collectifs apparaît souvent comme une alternative contrainte plutôt que choisie, faute d'un dimensionnement suffisamment anticipé. Préalablement au développement d'infrastructures adaptées, des leviers à actionner à court et moyen terme méritent dès lors d'être envisagés afin de moins / mieux partager le réseau routier existant.

Par ailleurs, le territoire réunionnais se caractérise par un étalement urbain périphérique marqué, et ce en dépit de nombreuses contraintes géographiques. L'aménagement du territoire s'est longtemps réalisé selon une logique de spécialisation géographique : zones d'activités d'un côté et zones résidentielles de l'autre. Cette vision a entraîné une concentration des bassins d'emplois. L'île souffre aujourd'hui de cette spécialisation. Le sujet de la déconcentration des

zones d'emploi et d'équilibrage territorial constitue dès lors un enjeu clé de l'aménagement du territoire auquel l'actuelle révision du SAR devra répondre à moyen et long terme.

Ayant à cœur l'amélioration durable de l'équilibre régional de l'offre d'activité et de mobilité professionnelle, le CESER formule des propositions pour faciliter les déplacements professionnels.

Le CESER a souhaité inscrire ses préconisations dans les quatre orientations stratégiques suivantes :

- Une dynamique de coopération pour mettre en synergie les efforts de chacun ;
- La responsabilisation des acteurs grâce à des mécanismes de suivi et d'évaluation pertinents ;
- Une dynamique d'actions en renforçant la capacité et le pouvoir d'agir de chacun ;
- Une nécessité de développer les connaissances et favoriser l'élévation des compétences.

PRÉCONISATIONS OPÉRATIONNELLES ET STRATÉGIQUES

COOPÉRER

PRÉCONISATION N° 1 Engager, au sein du Comité des partenaires, un dialogue sur la question des mobilités professionnelles.

PRÉCONISATION N° 2 Faire de Île de La Réunion mobilités l'unique AOM sur le territoire.

PRÉCONISATION N° 3 Réunir la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et intégrer une commission « aménagement, habitat et projet de territoires » en son sein, chargée notamment d'élaborer un schéma régional des zones d'activités économiques (SRZAE).

RESPONSABILISER

PRÉCONISATION N° 4 Rendre plus incitative l'élaboration d'un plan de mobilité au sein des entreprises.

PRÉCONISATION N° 5 Communiquer davantage autour de la prise en charge des aides mobilités au sein des entreprises et des administrations.



AGIR

PRÉCONISATION N° 6 Organiser un dialogue social permettant la mise en œuvre de services de transport de marchandises et de logistique urbaine de nuit.

PRÉCONISATION N° 7 Développer les expérimentations sur des leviers tels que le télétravail, la semaine à quatre jours, les amplitudes horaires, de sorte d'une part à mieux répartir les déplacements, mais aussi à en consommer moins.

PRÉCONISATION N° 8 Revoir la planification territoriale à travers la révision d'un SAR transversal, d'un SRIT opposable et la création d'un SRZAE fonctionnel.

ÉLEVER LES COMPÉTENCES

PRÉCONISATION N° 9 Mettre à jour.

l'« Enquête déplacements grand territoire » datant de 2016.

PRÉCONISATION N° 10 Mettre en place un guichet unique d'information relatif aux transports publics, chargé de piloter une plateforme mobility as a service (MAAS).

PRÉCONISATION N° 11 S'appuyer sur l'ingénierie publique et les forces vives du territoire dans l'élaboration des projets de mobilité.

PRÉCONISATION N° 12 Mener un travail de sensibilisation à travers une communication pédagogique visant à faire évoluer les pratiques vis-à-vis des mobilités.

